

Béthune, Ville Éco-propre

La Ville de Béthune a obtenu en 2020 le premier niveau du label « Ville Eco-propre », preuve de la mise en place d'un plan d'actions à moyen terme pour améliorer durablement la propreté des espaces publics.



Béthune, Ville Eco-propre

En 2016, l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) a mis en place le label « Ville Eco-propre » récompense les collectivités qui s'engagent à améliorer durablement la propreté de leurs espaces publics.



Par durablement, il faut entendre que le label valorise, au fil de ses différentes étoiles, les moyens mis en œuvre pour diminuer la salissure (équipements, communication, médiation, sensibilisation, coercition, etc.) obtenue par une amélioration durable des comportements des usagers sur l'espace public.

Le label se décompose en 5 niveaux qui s'obtiennent par étape successives.

Ainsi, dans la continuité de ses actions pour un cadre de vie agréable, la Municipalité a choisi d'adhérer à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) afin de mesurer objectivement le niveau de propreté de son espace public. Elle a obtenu, en 2020, sa première étoile, symbole de son engagement à évaluer selon la méthodologie des IOP la propreté d'un échantillon de ses espaces publics et communiquer ses résultats pour analyse à l'AVPU.



MAIRIE DE BÉTHUNE
Hôtel de Ville
6 Place du 4 septembre
62407 Béthune cedex

Centre Administratif Victor Hugo
Rue de Schwerte
62400 Béthune

HORAIRES :
Hôtel de Ville
Lun : 9h > 19h30 (plage horaire élargie)
Mar - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h

Centre Administratif Victor Hugo
Lun - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h
Jeu : 9h > 19h30 (plage horaire élargie)

Tél. : 0321630000
Fax :
mairie@ville-bethune.fr

